



## **Soutien à l'enseignante suspendue pour avoir effectué une minute de silence en hommage aux victimes du génocide**

Pour avoir accepté d'observer une minute de silence avec des lycéens demandeurs d'un temps de recueillement, notre collègue se retrouve suspendue et menacée de sanction par le rectorat de Dijon.

Cet hommage ne relève en aucune manière d'une rupture avec son devoir de neutralité invoquée par le Rectorat pour justifier sa suspension : le massacre d'une population -et notamment d'enfants- n'est pas un avis politique, ***c'est un fait.***

Cette mesure constitue une nouvelle pression arbitraire, s'ajoutant à la longue liste des accusations contre toute personne exprimant de près ou de loin, son humanité et son soutien à une population victime d'un génocide.

Pour nos organisations, cette mesure de suspension brutale, sans explication, accompagnée de l'exclusion de l'enseignante qui s'est vue couper toute possibilité de communication avec l'établissement, et les poursuites à son encontre sont totalement inconcevables.

**Nous exprimons notre soutien plein et entier à notre collègue et demandons que cette enseignante soit réintégrée immédiatement, que toute poursuite soit abandonnée et que soit officiellement rétablie sa dignité auprès de l'établissement, des personnels et des parents.**

**Nous appelons les personnels, et plus largement tous les citoyens et toutes les citoyennes qui partagent ces convictions à se rassembler le mercredi 11 juin 2025, à 18 h devant la préfecture de la Haute Vienne.**

A Limoges Le 6 juin 2025